

# MAIRIE DE PORTIRAGNES



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

## POLICE DE CIRCULATION N°2023/176

### Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2212-2, L2212-5,

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R417-10, R417-11 et L411-1,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L113-2, L115-1, L116-1 et suivants,

**Vu** le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

**Vu** la demande de l'entreprise EIFFAGE Route Méditerranée, en date du 31 août 2023, qui souhaite effectuer des travaux de création de places de stationnement, en occupant temporairement le domaine public, rue Jean Racine, à Portiragnes.

**Considérant** qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver les usagers de la voie publique.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Du lundi 18 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023, le permissionnaire, l'entreprise EIFFAGE Route Méditerranée, sis TSA 70011 – SOGELINK 69134 DARDILLY cedex, est autorisée à occuper le domaine public, rue Jean Racine, à Portiragnes, pour effectuer des travaux de création de places de stationnement d'une durée de 10 jours calendaires.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de Gendarmerie et de la Police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Publié le : 14/09/2023

Fait à PORTIRAGNES, le 13 septembre 2023

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR

